

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 02/05/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 26 AVRIL 2019

	CONSEIL SYNDICAL DU 26 AVRIL 2019
2019.012 – Sal	on des agricultures de Provence, convention de partenariat établie entre le PETR du Pays d'Arles et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
Nombre de bureau en exercice : 24 sièges	Etalent présents :
	ACCM: Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur
Suffrages:	Nicolas KOUKAS, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jacky PICQUET,
15 présents dont 4	Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur
suppléants	Pierre VETILLART (suppléant), Madame Marie-Rose LEXCELLENT (suppléante)
Absents: 13 Procuration: 1	CCVBA: Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD,
Pour: 16	TPA: Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN-
Contre: 0 Abstention: 0	TEISSERE, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET,
Abstention , o	TEISSERE, Monsieur Christian Christoff Carlotter
Convocation du	
19.04.2019	<u>Etaient excusés</u> :
	ACCM: Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER,
	CCVBA: Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jear
	MANGION,
	TPA: Monsieur Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT
	Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES
	The second secon
	Avait donné procuration :
	Monsieur Max GILLES à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE
	La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents e
	représentés.
	Tepresentes

Fait à Arles le 2 mai 2019

ACCUSE DE RECEPTION:

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





CONSEIL SYNDICAL DU 26 AVRIL 2019

2019.012 – SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE 2019, CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE PETR DU PAYS D'ARLES

Nombre de bureau en exercice : 24 sièges

Suffrages:
15 présents dont 4 suppléants
Absents: 13
Procuration: 1
Pour: 16
Contre: 0

Convocation du 19.04.2019

Abstention: 0

Etaient présents :

ACCM: Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Madame Marie-Rose LEXCELLENT (suppléante)

CCVBA: Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD,

TPA: Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET,

Etaient excusés:

ACCM: Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA: Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION.

TPA: Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES

Avait donné procuration :

Monsieur Max GILLES à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Rapporteur: Monsieur Lucien LIMOUSIN

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2017, portant transformation de plein droit du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles ;

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Vu la délibération n° 2017.022 du Conseil syndical du 23 juin 2017 portant adoption de la Charte agricole du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° 2017.028 du 02 octobre 2018 portant élection du nouveau Président du PETR du Pays d'Arles.

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence — Territoire du Pays Salonnais, le PETR du Pays d'Arles, l'Institut National d'études Supérieures Agronomiques de Montpellier SUPAGRO, la ville de Salon-de-Provence, avec le concours de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en tant que maître d'œuvre, ont organisé les 1ère, 2ème et 3ème éditions du Salon des Agricultures de Provence sur le Domaine du Merle à Salon de Provence, les mois de juin 2016, 2017 et 2018, accueillant 40 000 visiteurs la 1ère édition, 45 000 visiteurs pour la 2ème édition et près de 51 000 visiteurs pour la 3ème édition, opérations qui ont emporté un réel succès.

Fort de ce succès, les partenaires, au premier rang desquels le PETR du Pays d'Arles, souhaitent rééditer cette manifestation par une quatrième édition du Salon des Agricultures de Provence au Domaine du Merle à Salon de Provence, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.



Cette quatrième édition aura lieu les 7,8 et 9 juin 2019 et a pour ambition de :

- Valoriser l'agriculture du territoire,
- Montrer l'impact économique, environnemental et structurant de l'agriculture locale,
- Apporter aux agriculteurs l'opportunité d'échanger et de promouvoir leurs activités, leurs pratiques et leurs produits,
- Rapprocher les urbains du monde agricole et rural,
- Créer un évènement d'ampleur valorisant les différentes formes d'agriculture du département
- Encourager les initiatives pédagogiques auprès des plus jeunes,
- Réussir le pari d'un Salon intéressant à la fois les professionnels, les scolaires et le grand public.

Pour cette nouvelle édition, la gouvernance du projet est organisée autour d'un **Comité de pilotage** composé de représentants du Département des Bouches-du-Rhône, de la Métropole Aix-Marseille-Provence — Territoire du Pays Salonnais, du PETR du Pays d'Arles, de l'Institut National d'études Supérieures Agronomiques de Montpellier SUPAGRO et de la ville de Salon-de-Provence.

Il oriente, suit et valide l'organisation du Salon en lien avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, maître d'œuvre de la manifestation.

Dans ce cadre, il est proposé de formaliser et de détailler dans une convention ci-annexée :

- la gouvernance du projet,
- les engagements de la Chambre d'agriculture désignée maître d'œuvre,
- les participations financières des partenaires au titre desquelles le PETR du Pays d'Arles contribue à hauteur de 80 000 €.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1° VALIDER les termes de la convention ci-annexée;
- 2° APPROUVER le plan de financement présenté ;
- **3° ACCEPTER** le versement à la Chambre d'Agriculture 13 d'une participation du PETR du Pays d'Arles à hauteur de 80 000 €;
- **4° AUTORISER** Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles à signer la convention de partenariat établie entre la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et le PETR du Pays d'Arles ;
- 5° PRECISER que les crédits destinés au financement des dépenses liées à ce projet sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles 1, Impasse des Mourgues Couvent Saint Césaire 13200 ARLES



ORGANISATION DE LA QUATRIEME EDITION DU SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE - CONVENTION DE PARTENARIAT

ETABLIE

Entre la CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES DU RHONE, dont le siège social est situé Maison des Agriculteurs, 22 Avenue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Patrick LEVEQUE, d'une part

Et

Le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles**, désigné « PETR du Pays d'Arles » dont le siège social est situé Couvent Saint-Césaire, Impasse des Mourgues, 13200 ARLES, représenté par son Président, **Monsieur Michel FENARD**, autorisé par la délibération n° 2019.011 du Conseil syndical du 26 avril 2019, d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE I - PREAMBULE

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence — Territoire du Pays Salonais, le PETR du Pays d'Arles, l'Institut National d'études Supérieures Agronomiques de Montpellier SUPAGRO, la ville de Salon-de-Provence, avec le concours de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en tant que maître d'œuvre ont organisé les 1ère, 2ème et 3ème éditions du Salon des Agricultures de Provence sur le Domaine du Merle à Salon de Provence, les 3, 4 et 5 juin 2016, les 9, 10 et 11 juin 2017 et les 1, 2 et 3 juin 2018 qui ont remporté un réel succès et accueilli 40 000 visiteurs la 1ère édition, 45 000 visiteurs pour la 2ème édition et près de 51 000 visiteurs pour la 3ème édition.

ARTICLE II - OBJET

Fort de ce succès, les partenaires, au premier rang desquels le PETR du Pays d'Arles, souhaitent rééditer cette manifestation par une quatrième édition du Salon des Agricultures de Provence au cœur du Domaine du Merle à Salon de Provence, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Cette quatrième édition aura lieu les 7, 8 et 9 juin 2019. Elle a pour ambition de :

- Valoriser l'agriculture du territoire,
- Montrer l'impact économique, environnemental et structurant de l'agriculture locale,
- Apporter aux agriculteurs l'opportunité d'échanger et de promouvoir leurs activités, leurs pratiques et leurs produits,
- Créer un évènement d'ampleur valorisant les différentes formes d'agriculture du département,
- Réussir le pari d'un Salon intéressant à la fois les professionnels, les scolaires et le grand public,
- Rapprocher les urbains du monde agricole et rural,
- Encourager les initiatives pédagogiques auprès des plus jeunes.



ARTICLE III - GOUVERNANCE DU PROJET

La gouvernance du projet est confirmée pour cette quatrième édition autour d'un **Comité de pilotage c**omposé de représentants du Département des Bouches-du-Rhône, de la Métropole Aix-Marseille-Provence — Territoire du Pays Salonais, du PETR du Pays d'Arles, de l'Institut National d'études Supérieurs Agronomiques de Montpellier SUPAGRO, de la ville de Salon-de-Provence. Il oriente, suit et valide l'organisation du Salon en lien avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, maître d'œuvre de la manifestation.

ARTICLE IV - ENGAGEMENT DU MAITRE D'ŒUVRE

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, en qualité de maître d'œuvre de la manifestation :

- Développe les décisions du Comité de pilotage,
- Elabore et suit le budget du Salon,
- Perçoit les diverses recettes (subventions, participations, adhésions, locations...),
- Engage et règle les dépenses afférentes à la manifestation,
- Définit la communication du Salon (création d'identité visuelle, achat et gestion d'espaces publicitaires, relations presse, conception et réalisation de supports...)
- Coordonne l'animation,
- Assure la logistique et la sécurité du pôle animaux (aménagement et mise en sécurité des espaces, fourniture en animaux et soins...)
- Assure le suivi administratif et technique du Salon jusqu'à la production du bilan qualitatif et financier de la manifestation.

ARTICLE V - PARTICIPATION FINANCIERE

Les engagements financiers sont déclinés dans le cadre de conventions établies distinctement avec chacun des partenaires. Le PETR du Pays d'Arles intervient sous forme de participation au budget global du Salon des Agricultures de Provence (ci-annexé) à hauteur de 80 000,00 € (quatre-vingt mille euros) pour l'année 2019. Sa participation sera versée par mandats administratifs, 50% après signature de la présente convention. Le solde sera réglé après la manifestation, sur présentation d'un bilan qualitatif et financier.

ARTICLE VI - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2019.

ARTICLE VII - DUREE DE LA CONVENTION

Au cas où l'une des parties ne remplirait pas ses engagements, le représentant de l'autre partie se réserve la faculté de résilier celle-ci après un préavis de 3 mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE VII - LITIGES

A l'occasion de toute contestation ou tout litige relatif à l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable.

Si un tel accord ne peut être trouvé, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille.

\	· /a
Lait à	 0
I all a.	

Patrick LEVEQUE Président

Chambre d'Agriculture des Bouches-Rhône

Michel FENARD Président

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles



BUDGET PREVISIONNEL EDITION 2019:

DEPENSES	en euro	RECEITES	en euro
	TTC		TTC
CREATION IDENTITE VISUELLE	6 300 €		
		Conseil Départemental	255 000 €
COMMUNICATION ET ACHATS D'ESPACES	151 296 €		
Organisation de la communication et de la promotion - Relation presse		Métropole	160 000 €
Conception et fabrication de supports sur site		Pays d'Arles	80 000 €
ORGANISATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET SECURITE DU SALON Aménagement des structures (tente accueil.	209 773 €		
Amenagement des structures (tente accueil, tentes exposants, tentes animations) - Fourniture technique (sonorisation, électricité, eau,) - Gestion des flux (humains, des véhicules) hygiène, sécurité	4	Crédit Agricole	25 000 €
in a second		GROUPAMA	10 000 €
ORGANISATION ADMINISTRATIVE IECHNIQUE, LOGISTIQUE ET SECURITE DU POLE ANIMAUX	42 564 €		
Fourniture en animaux et soins - Aménagement et mise en sécurité des espaces animaux		Exposants	45 000 €
ANIMATION DU SALON	52 104 €		
Sécurité	50 000 €		
Location du Domaine du Merle	13 000 €		
Suivi du dossier - organisation - Chambre l'agriculture	68 713 €	Auto financement CA13	18 750 €
TOTAL	593 750 €	TOTAL	593 750 €